

REGLEMENT DU TROPHEE de DOUBLE DE GOLF

ARTICLE 1 : Organisation

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise le trophée de doubles de golf, ouvert à tous les agents des Finances.

ARTICLE 2 : Conditions de participation :

Les compétiteurs doivent :

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de la cotisation ATSCAF (saison 2023/2024).
- **Au moment de l'inscription**, être titulaire de la licence 2024 avec certificat médical valide ou la réponse au questionnaire médical.

Les accompagnants doivent :

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de la cotisation ATSCAF (2023).

ARTICLE 3 : Organisation de la compétition

Les formules de jeux seront les suivantes :

- **Lundi** : compétition au Golf D'Arcangues selon une formule ludique : Chapman
- **Mardi** : compétition officielle au golf de Bassussary, en scramble, STABLEFORD Brut et Net
- **Jeudi** : compétition au Golf de Seignosse selon une formule ludique : Quatre balles Meilleures balles
- **Vendredi** : compétition officielle au Golf Biarritz en scramble, STABLEFORD Brut et Net

Classement des équipes :

Il sera effectué un classement en brut et un classement en net.

Les scores en brut primeront les scores en net.

- **Hommes** : départ des repères jaunes
- **Femmes** : départ des repères rouge

Départage des ex-aequo : le classement sera établi en utilisant le départage sur le dernier trou, puis trou par trou sur le golf de Seignosse.

ARTICLE 4 : Obligation des participants

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 5 : Résultats

Les résultats seront affichés :

- après chaque jour de compétition
- le classement final lors de la remise des prix

Remise des prix :

Pour les formules ludiques, la première équipe en brut sera récompensée chaque jour

Pour la compétition, les 2 premières équipes en brut et en net seront récompensées.